

République Française
Département SEINE ET MARNE
CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17/11/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
52	33	49

Vote
A l'unanimité
Pour : 49
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2022, le 17 Novembre à 18:30, le Conseil Communautaire de la CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur POTEAU Christian, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers le 10/11/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes le 10/11/2022.

Présents : M. POTEAU Christian, Président, Mmes : BALLABENE Sandra, BOISGONTIER Béatrice, DESNOYERS Monique, GIRAULT Muriel, NINERAILLES Brigitte, PONSARDIN Catherine, SALAZAR Joëlle, TAMATA-VARIN Marième, TORCOL Patricia, VAROQUI Geneviève, VIBERT Nicole, MM : ANTHOINE Emmanuel, BARBERI Serge, BELFIORE Elio, BETTENCOURT François, BOUTILLIER Bernard, CHANUSSOT Jean-Marc, GERMAIN Jean-Luc, JEANNIN Hervé, JULLEMIER Jean-Luc, MOTTE Patrice, NESTEL Gilles, POIRIER Daniel, PRIOUX Pierre-François, REMOND Bruno, ROMAIN Emilien, ROSSIGNEUX Gilles, ROUSSELET Gérard, SAOUT Louis Marie, VENANZUOLA François, VIGIER Mathias, WOCHENMAYER Jonathan
Suppléant(s) : JULLEMIER Jean-Luc (de Mme HELLIAS Aline)

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : DUMENIL Stéphanie à M. VENANZUOLA François, DUPUIS Véronique à Mme BALLABENE Sandra, DUTRIAUX Nathalie à M. ANTHOINE Emmanuel, LUCZAK Daisy à Mme VAROQUI Geneviève, MARTIARENA Martine à M. GERMAIN Jean-Luc, MOTHRE Béatrice à Mme TAMATA-VARIN Marième, VIEIRA Patricia à Mme BOISGONTIER Béatrice, MM : CAMEK Julien à Mme GIRAULT Muriel, CASEAUX Hubert à M. MOTTE Patrice, DUPUY Denis à M. ROSSIGNEUX Gilles, JAROSSAY Gilbert à M. POTEAU Christian, LAGÜES-BAGET Yves à M. REMOND Bruno, RACINE Pierre à M. PRIOUX Pierre-François, RIBEIRO MEDEIROS Manuel à M. BOUTILLIER Bernard, SAINT-JALMES Patrice à M. SAOUT Louis Marie, THIÉRIOT Jean-Louis à M. CHANUSSOT Jean-Marc
Excusé(s) : Mme HELLIAS Aline

Absent(s) : Mme KUBIAK Françoise, MM : GROSLEVIN Gilles, GUECHATI Amin

A été nommé(e) secrétaire : M. VIGIER Mathias

2022_114 – Projet d'établissement du multi-accueil Jean-Jacques BARBAUX

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment son article L. 214-1-1, L. 421-3 et R. 421-3-1,

Vu le Code de la santé publique, notamment ses articles R. 2324-16, R. 2324-29, R 2324-25 à R 2324-39 et R2324-37,

Vu le Décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistantes maternelles et aux établissements d'accueil de jeunes enfants,

Considérant que l'élaboration d'un projet d'établissement est obligatoire dans toutes les crèches afin de contribuer à un accueil de qualité pour l'enfant,

Considérant que ce projet, élaboré par les équipes encadrantes, est différent dans chaque structure en fonction de de la population accueillie, des équipements de l'établissement, et de son environnement,

Considérant que le service d'accueil du jeune enfant et de la parentalité du département a donné un avis favorable en date du 25 octobre 2022,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil Communautaire :

APPROUVE le projet d'établissement du multi-accueil Jean-Jacques BARBAUX joint en annexe.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En Communauté de Communes, le 18/11/2022
Le Président,
Christian POTEAU

Le Secrétaire de séance,
M. VIGIER Mathias



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de 2 mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet conformément à l'article L.231-4 du code des relations entre le public et l'administration. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois. La saisine du Tribunal Administratif peut s'effectuer par voie dématérialisée par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 23/11/2022

Reçu en préfecture le 23/11/2022

Affiché le 23/11/2022

ID : 077-200070779-20221114-2022_114-DE

PROJET
D'ETABLISSEMENT



PROJET D'ETABLISSEMENT

MULTI-ACCUEIL



SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
1. NOS ETABLISSEMENTS.....	3
A. LA CRECHE FAMILIALE	3
B. LE MULTI ACCUEIL JEAN JACQUES BARBAUX.....	4
2. NOS VALEURS	4
PROJET D'ACCUEIL.....	6
1. LES MODALITES D'ACCUEIL	6
A. LES DIFFERENTS TYPES D'ACCUEIL	6
2. L'ACCUEIL D'ENFANT PRESENTANT UN HANDICAP OU ATTEINT D'UNE MALADIE CHRONIQUE 7	
3. LE PERSONNEL.....	8
A. PROFESSIONNELS DIPLOMES	8
B. PROFESSIONNELS QUALIFIES.....	9
C. PROFESSIONNELS EN VACATION	9
D. INTERVENANTS EXTERIEURS	10
4. COMPETENCES ET EVOLUTIONS PROFESSIONNELLES.....	11
A. ANALYSE DE PRATIQUE	11
B. LES FORMATIONS DU PERSONNEL.....	11
PROJET EDUCATIF.....	12
1. FAMILIARISATION ET ACCUEIL DE L'ENFANT	12
A. LA FAMILIARISATION	12
B. L'ACCUEIL DE L'ENFANT	13
C. LES DOUDOUS SONT LES BIENVENUS A LA CRECHE.....	14
D. LES TRANSMISSIONS.....	14
2. HYGIENE ET SOINS.....	14
3. VALEURS	15
A. LA SOCIALISATION	15
B. L'APPRENTISSAGE.....	16
C. L'AUTONOMIE	16
4. LE BIEN-ETRE DE L'ENFANT	17
A. L'ALIMENTATION	17
B. LE SOMMEIL	19

5. L'EVEIL	20
A. AMENAGEMENT DE L'ESPACE ET JEUX	20
B. LES ATELIERS.....	21
C. EGALITE FILLES / GARÇONS	22
D. EVEIL CULTUREL ET ARTISTIQUE	23
PROJET SOCIAL	24
1. LA CRECHE AU CŒUR D'UN TERRITOIRE	24
2. COEDUCATION ET PLACE DES FAMILLES	24
3. SOUTIEN A LA PARENTALITE.....	25
4. ACCUEIL D'URGENCE ET TARIFICATION PSU	26
5. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT	26

INTRODUCTION

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux regroupe 31 communes issues de 5 intercommunalités différentes (Vallées et Châteaux, Gués de l'Yerres, Brie Centrale, Yerres à l'Ancoeur et Pays de Seine).

Les Maires des 31 communes se sont accordées sur l'**obligation d'assurer la continuité du service** à la population, en particulier pour les structures petites enfance.

La CCBRC dispose de 3 micro-crèches privées, d'environ 200 assistantes maternelles indépendantes accompagnées par le RAM et 2 établissements du jeune enfant.

Placée en zone prioritaire par la CAF la communauté de communes dispose d'un taux de couverture de places d'accueil de 52.5% et compte en 2020, 1791 enfants de moins de 3 ans.

Gestionnaire d'une crèche familiale et d'un multi-accueil, la CCBRC fonctionne en prestation de service unique et perçoit, à ce titre, un financement direct de la Caisse d'allocation familiale

L'accueil est réservé aux enfants des habitants de la communauté de communes à savoir :

- | | |
|------------------------|----------------------|
| • ANDREZEL | • FERICY |
| • ARGENTIERES | • FONTAINE LE PORT |
| • BEAUVOIR | • FOUJU |
| • BLANDY LES TOURS | • GUIGNES |
| • BOMBON | • GRISY SUISNES |
| • CHAMPDEUIL | • MACHAULT |
| • CHAMPEAU | • MOISENAY |
| • CHATELET EN BRIE | • OZOUER LE VOULGIS |
| • CHATILLON LA BORDE | • PAMFOU |
| • CHAUMES EN BRIE | • SAINT MERY |
| • COUBERT | • SIVRY COUNTRY |
| • COURQUETAINE | • SOIGNOLLES EN BRIE |
| • CRISENOY | • SOLERS |
| • ECHOUBOULAINS | • VALENCE EN BRIE |
| • LES ECRENNES | • YEBLES |
| • EVRY GREGY SUR YERRE | |
- LES ENFANTS DES AGENTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

1. NOS ETABLISSEMENTS

A. LA CRECHE FAMILIALE

La crèche familiale située au 2 rue des petits champs 77820 Le Chatelet en brie, se trouve dans l'axe Monterault Fault Yonne-Melun, village rural typique et verdoyant.

Elle possède un agrément de 60 places. Les assistantes maternelles de la structure résident sur la partie sud du territoire de la communauté de communes.

L'équipe encadrante se compose d'une responsable, une éducatrice de jeunes enfants ainsi que d'une adjointe administrative. Les missions de cette équipe sont la gestion administrative, financière et pédagogique déchargeant ainsi les assistantes maternelles de toutes formalités.

Le matériel de puériculture, les jeux et jouets sont fournis par la crèche familiale.

Des réunions d'équipe avec l'ensemble des assistantes maternelles sont organisées une fois par trimestre afin d'échanger, de transmettre, de réfléchir ensemble sur le quotidien et les projets de la crèche.

Des groupes de paroles sont mis en place une fois par mois et dirigés par une psychologue.

Le médecin référent assure des visites médicales à visée préventive tous les mois.

B. LE MULTI ACCUEIL JEAN JACQUES BARBAUX

Le multi-accueil est situé au 9 rue des 3 maillets 77133 Machault au cœur d'un village authentique et préservé. Il possède un agrément de 17 places modulées.

L'équipe se compose d'une responsable, de 2 auxiliaires de puériculture et de 3 agents d'éveil et de service

C'est un cocon qui permet un accueil individualisé, les enfants sont regroupés en une section unique qui permet de tisser des relations basées sur le respect et la confiance.

Le rôle de l'équipe n'est pas de se substituer aux parents mais d'accompagner l'enfant afin qu'il trouve sa place en tant qu'individu unique au sein de la collectivité.

Des réunions d'équipe sont organisées une fois par trimestre afin d'échanger et de réfléchir ensemble sur les attitudes pédagogiques

Des groupes de paroles sont mis en place une fois par mois et dirigés par une psychologue.

Le médecin référent assure des visites médicales à visée préventive tous les 2 mois.

2. NOS VALEURS

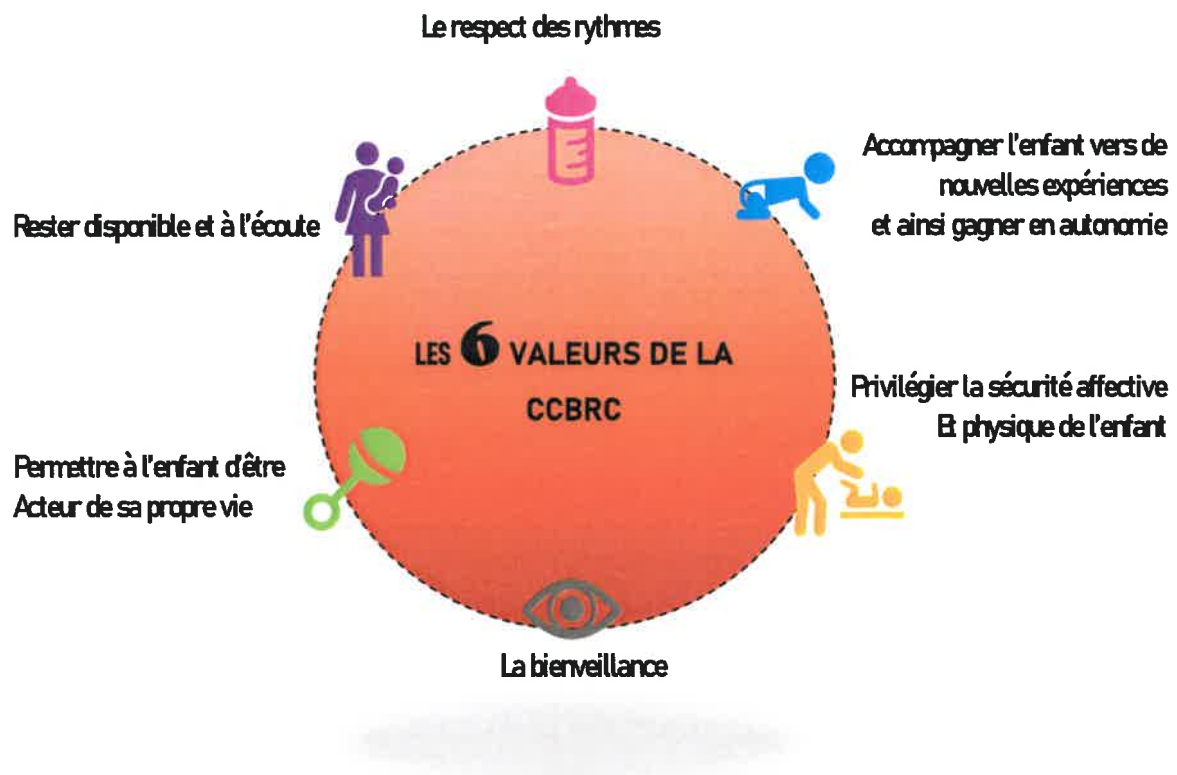
Fruit d'une réflexion collective et expression d'une dynamique d'équipe, le projet est une ligne, un but vers lequel l'équipe s'oriente.

Notre travail s'appuie sur la continuité du lien familial pour préserver l'épanouissement de l'enfant.

Nos deux établissements veillent à la sécurité, au bien-être et au développement des enfants qui leur sont confiés. Dans le respect de l'autorité parentale, ils contribuent à leur éducation. Ils concourent à l'intégration des enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique qu'ils accueillent. Ils apportent leur aide aux parents pour favoriser la conciliation de leur vie professionnelle et de leur vie familiale

La crèche familiale et le multi-accueil Jean-Jacques BARBAUX permettent de respecter le rythme et l'individualité de chacun, tout en proposant un lieu collectif sécurisant et adapté aux besoins.

C'est en intégrant naturellement les possibilités et les contraintes des espaces ainsi que les capacités de leur propre corps que les enfants développent une confiance en eux.



PROJET D'ACCUEIL

1. LES MODALITES D'ACCUEIL

La structure accueille les enfants âgés de 10 semaines à 3 ans. Elle est ouverte du lundi au vendredi de 7H30 à 18H30. Les dates précises des 4 semaines de fermetures annuelles sont fixées chaque année et communiquées lors de l'inscription de l'enfant.

La direction se réserve le droit de décider des jours de fermetures exceptionnelles (journée pédagogique, travaux etc...). Ces heures ne sont pas facturées.

Lors de ces fermetures, une place en crèche familiale peut être proposée aux parents qui n'ont pas de solution de garde pour leur enfant (uniquement pour les contrats réguliers). Dans ce cas, la demande devra être effectuée auprès de la direction au moins un mois à l'avance. Les places seront attribuées selon la disponibilité.

A. LES DIFFERENTS TYPES D'ACCUEIL

1- L'accueil régulier

Il est destiné aux parents dont les besoins sont connus et récurrents, qui souhaitent que leur enfant fréquente la structure selon un planning établi.

2- L'accueil occasionnel ou ponctuel

C'est un accueil ponctuel en fonction des besoins de la famille et sous réserve de place disponible. Les parents contactent directement la structure afin de connaître les possibilités d'accueil et faire leur réservation.

L'accueil sera possible en fonction des disponibilités de la structure, sur une demi-journée minimum. Les repas seront fournis par la structure en fonction des horaires de présence de l'enfant.

3- L'accueil d'urgence

Cet accueil a pour but de faire face aux situations exceptionnelles. Il est accordé uniquement par la direction qui en évalue sa durée selon les besoins des parents et les possibilités de l'établissement.

4- Journée type :

La journée se découpe de la manière suivante :

07H30 : Ouverture de la structure

- De 7h30 à 9h30 : accueil des enfants et de leurs familles, l'enfant s'approprie doucement le lieu et l'aménagement de l'espace va lui permettre d'accéder librement aux jeux libres tels que poupées, voitures, dinette, légos, puzzles...
- Vers 8H00 : Une collation peut être proposée pour les enfants accueillis plus tôt
- Vers 9h45 : regroupement des enfants afin de se dire « bonjour ». C'est un temps calme où le groupe se rassemble.
- De 10h15 à 11h00 : des ateliers d'éveil peuvent être proposées par petits groupes. Ces ateliers répondent aux besoins et aux rythmes des enfants en fonction de leurs

âges, de leurs développements et de leurs envies. Puis vient le temps du rangement de la salle et le passage aux toilettes avant le repas.

- Vers 11h15 : nous proposons le repas aux plus petits
- Vers 11h40 c'est le temps du repas des grands avec un plateau repas afin de favoriser leur autonomie.
- A partir de 12h30 : après le repas, les petits sont changés puis vont se coucher selon leur rythme. Pour les plus grands, après être passés aux toilettes, les enfants s'installent dans leurs salles de repos où le professionnel leur proposera une histoire ou de la musique douce afin de les aider à l'endormissement.
- Vers 13h30 : En début d'après-midi, les réveils sont échelonnés et les enfants jouent librement.
- Vers 15h15 : le goûter des petits est servi puis celui des plus grands est proposé selon les besoins et les rythmes de sieste des enfants.
- De 16h00 à 18h30 : après le passage aux toilettes et les changes, des activités libres sont à disposition des enfants. Pour ceux qui partent plus tard, des activités d'éveil peuvent être proposées. Lors des départs des enfants, les professionnelles feront les transmissions du déroulement de la journée aux parents.

18H30 : Fermeture de la structure.

2. L'ACCUEIL D'ENFANT PRESENTANT UN HANDICAP OU ATTEINT D'UNE MALADIE CHRONIQUE

Rencontres, développement de l'enfant, sécurité physique et affective... la crèche est un lieu d'inclusion qui présente bien des avantages pour l'enfant, qu'il soit en situation de handicap, ou non ;

Pour tous les enfants avec des besoins de santé particuliers (du fait d'un handicap, d'une maladie chronique, d'une allergie...), il est nécessaire de travailler avec le médecin et les parents à la formalisation d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé).

Cette démarche a pour objectif de bien connaître les besoins de l'enfant au quotidien dans son environnement afin de faciliter son accueil. C'est la connaissance de ses besoins particuliers liés à son trouble de santé qui va déterminer s'il y a nécessité d'établir, entre autres, un protocole de soins médicaux (traitement médical quotidien et/ou protocole d'urgence et/ou intervention intervenants extérieurs de santé).

Nous adaptons l'accueil aux besoins particuliers de l'enfant pour leur permettre de réaliser les mêmes activités et de participer à un même projet, ensemble, dans la limite de leurs possibilités. C'est l'environnement, l'accompagnement des professionnels et l'organisation qui diffèrent pour s'adapter à l'enfant. Cette démarche contribue à développer la confiance en soi, l'empathie et favorise les interactions entre tous les enfants. L'enfant en situation de handicap est stimulé par le cadre collectif et profite des bienfaits de la crèche et des rencontres multiples comme n'importe quel enfant.

Avec le référent santé inclusion, un projet d'accueil individualisé (PAI) est mis en place après une première visite médicale avec les parents, que le handicap soit avéré et reconnu avant l'entrée dans la structure ou qu'il soit dépisté en cours d'accueil.

Lors de la définition du Projet d'accueil individualisé (PAI), la famille participe activement à l'élaboration du dispositif d'accueil et est tenue informée des aménagements spécifiques mis en place dans la structure pour répondre aux besoins de l'enfant.

Dans ce cas, le sac de l'enfant doit contenir une trousse réunissant tous les médicaments prescrits par le médecin et l'ordonnance.

Un exemplaire du PAI sera remis aux parents et à la structure. Il est de la responsabilité des parents de vérifier les dates de péremption des médicaments et de les renouveler dès qu'ils sont périmés.

Ils s'engagent également à informer le personnel de la structure en cas de changement de la prescription médicale et d'en fournir l'ordonnance.

Dans le cadre du repérage précoce, si les professionnelles observent et identifient un retard de développement chez l'enfant, elles ne posent pas de diagnostic. La famille et le référent santé de la structure sont informés afin de les aider à trouver le bon interlocuteur pour entreprendre des démarches adaptées.

Des formations spécifiques pourront être dispensées aux professionnels de la structure.

3. LE PERSONNEL

L'équipe se compose d'une directrice Educatrice de Jeunes Enfants, de 2 auxiliaires de puériculture et de 3 agents d'éveil et de service titulaires du Cap Accompagnement Educatif Petite Enfance.

Le personnel veille à la santé, à la sécurité et au bien-être des enfants qui leur sont confiés, ainsi qu'à leur développement affectif, psychomoteur et sensoriel. Il participe à l'intégration sociale de tous les enfants, y compris ceux porteurs de handicap ou atteints de maladie chronique.

A. PROFESSIONNELS DIPLOMES

❖ La directrice

Elle est présente tous les jours. Le temps de travail prévoit 50% auprès des enfants et 50% en responsabilité.

Ses fonctions principales sont :

- Être responsable de l'accueil du jeune enfant et de sa famille
- Assurer la sécurité et le bien être psychique, affectif et physique du jeune enfant
- Être responsable du bon fonctionnement de la structure
- Gestion administrative et financière de la structure
- Travailler en coopération avec la communauté de communes pour assurer la qualité de service
- Manager le personnel
- Assurer un rôle de relais, de formateur et de moteur dans la mise en place de projet
- Suivre activement et faire évoluer le projet éducatif
- Animer, encadrer et coordonner les temps d'éveil auprès des enfants

❖ Les auxiliaires de puéricultures ont pour missions :

- Assurer la sécurité et le bien être psychique, affectif et physique du jeune enfant
- Animer, encadrer et coordonner les activités d'éveil auprès des enfants

- **Responsable des actes techniques de soins et d'hygiène**
- Veiller au bon développement physique, mental, relationnel et affectif
- Accompagner et aider à la prise des repas et à leur préparation
- **Participer à l'éducation, l'éveil et la récréation de l'enfant**
- Tenir compte des principes éducatifs des parents et établir une relation de confiance
- Collaborer à un travail d'équipe avec le personnel d'encadrement et l'équipe pluri professionnelle
- Adhérer au projet éducatif de l'établissement et respecter son règlement intérieur
- Adhérer au projet éducatif de l'établissement et respecter son règlement intérieur

B. PROFESSIONNELS QUALIFIES

❖ Les auxiliaires d'éveil et de service ont pour missions :

- Assurer la sécurité et le bien être psychique, affectif et physique du jeune enfant
- Animer des activités d'éveil auprès des enfants
- Réaliser des actes du quotidien de soins et d'hygiène
- Préparer les repas.
- Accompagner et aider à la prise des repas
- Effectuer la traçabilité alimentaire
- Participer à l'éducation, l'éveil et la récréation de l'enfant
- Collaborer à un travail d'équipe avec le personnel d'encadrement et l'équipe pluri professionnelle
- Adhérer au projet éducatif de l'établissement et respecter son règlement intérieur
- Effectuer l'entretien des locaux

C. PROFESSIONNELS EN VACATION

❖ Le médecin : référent santé/inclusion

Il organise 2 interventions par mois de 10H à 12H auprès du personnel de la crèche familiale et du Multi-accueil Jean-Jacques BARBEAUX afin d'informer, de sensibiliser et conseiller en **matière de santé du jeune enfant et d'inclusion des enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique.**

Il voit chaque enfant en visite de pré-rentree avec ses parents afin d'échanger sur ses habitudes de vie, ses éventuels problèmes de santé et de vérifier sa vaccination.

Ses missions sont :

Informé, sensibiliser et conseiller la direction et l'équipe en matière de santé du jeune enfant et d'accueil inclusif des enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique ;



- Présenter et expliquer aux professionnels chargés de l'encadrement des enfants les protocoles médicaux;
- **Apporter son concours pour la mise en œuvre des mesures nécessaires à la bonne adaptation, au bien-être, au bon développement des enfants et au respect de leurs besoins dans l'établissement ou le service ;**
- Veiller à la mise en place de toutes mesures nécessaires à l'accueil inclusif des enfants en situation de handicap, vivant avec une affection chronique, ou présentant tout problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière ;
- **aider et accompagner l'équipe dans la compréhension et la mise en œuvre d'un PAI ;**
- Assurer des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès des professionnels (recommandations nutritionnelles, d'activités physiques, de sommeil, d'exposition aux écrans et de santé environnementale et veiller à ce que les titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux puissent être associés à ces actions ;
- Contribuer au repérage des enfants en danger ou en risque de l'être et à l'information de la direction et des professionnels sur les conduites à tenir dans ces situations ;
- Procéder, lorsqu'il l'estime nécessaire pour l'exercice de ses missions et avec l'accord des titulaires de l'autorité parentale à un examen de l'enfant afin d'envisager si nécessaire une orientation médicale ;
- Délivrer, lorsqu'il est médecin, le certificat médical attestant de l'absence pour l'enfant de toute contre-indication à l'accueil en collectivité

❖ La psychologue

Elle est en charge des groupes de parole mensuels pour les professionnels et reste un interlocuteur pour l'équipe d'encadrement si nécessaire.

Les groupes de paroles ont lieu 3 fois par mois de 9H30 à 11H30

Un temps d'échange avec l'équipe d'encadrement est ensuite organisé de 11H30 à 12H

D. INTERVENANTS EXTERIEURS

Les projets sont l'affaire de tous : des enfants, des professionnels, mais aussi des parents, qui participeront par leur consentement mais aussi par leur présence lorsque cela sera possible.

Les intervenants s'engagent à respecter strictement les consignes des professionnels dont l'unique finalité est la mise en sécurité des enfants. Ils ne seront jamais seuls avec un enfant.

Les interventions seront régies par la signature d'une convention et les intervenants professionnels devront fournir une attestation de « responsabilité civile professionnelle ». Afin de respecter la volonté des parents concernant le droit à l'image, les photographies seront prises et transmises par l'équipe.

Les intervenants s'engagent à conserver confidentielles, tant pendant l'exécution de la Convention qu'après la fin de celle-ci, les informations de nature personnelles auxquelles ils pourraient avoir accès dans le cadre des interventions.

4. COMPETENCES ET EVOLUTIONS PROFESSIONNELLES

A. ANALYSE DE PRATIQUE

C'est est un **espace de parole dédié aux professionnels pour leur permettre de s'exprimer** sur leur pratique. Ainsi, la mise en réflexion collective a pour objectif global de dégager des axes de résolutions de situations sources de problèmes

Ces groupes ont pour but de :

- Permettre une compréhension face à des problématiques vécues avec les enfants ou les parents.
- Apporter un soutien dans la gestion de conflits **entre membres de l'équipe.**
- Professionnaliser ses pratiques en renforçant sa **capacité d'analyse des situations.**
- **Se confronter à d'autres modalités d'intervention.**
- Favoriser la dynamique de groupe inhérent au travail en équipe.
- Renforcer son identité professionnelle.

Chaque professionnel des 2 structures petite enfance, bénéficie de 6 heures annuelles d'analyse de pratique réparties en 3 groupes de 2 heures par quadrimestre en dehors de la présence des enfants.

B. LES FORMATIONS DU PERSONNEL

Des réunions d'équipe sont organisées tous les deux mois afin d'échanger et de réfléchir en équipe sur les attitudes pédagogiques et le fonctionnement de la structure.

Ces temps de réunions **permettent également d'échanger sur des difficultés rencontrées** par les équipes ou vécues par les enfants.

Les professionnels ont accès à la formation continue via le CNFPT.

Le gestionnaire permet au personnel de partir en formation (en fonction de la nécessité de service) chaque année afin de se perfectionner.



PROJET EDUCATIF

1. FAMILIARISATION ET ACCUEIL DE L'ENFANT

A. LA FAMILIARISATION

C'est une période essentielle car elle fixe les piliers de la relation de confiance entre la famille, l'enfant et les professionnels. Cette période est instaurée afin de permettre à l'enfant de s'intégrer en douceur au rythme et à la vie au sein de la crèche. Elle permet également à l'enfant de se trouver des repères, qui jouent un rôle rassurant lors des premières journées.

Le temps de familiarisation est un moment d'accueil individualisé de chaque enfant. Au travers des échanges avec la famille, l'équipe tient compte des demandes et des pratiques de chacune dans la mesure du possible et sous conditions qu'elles soient compatibles avec les règles de vie en collectivité. La première rencontre se fait tout d'abord avec la famille puis l'enfant est accueilli seul progressivement.

Une fiche « habitudes de vie », outil pour toute l'équipe est rempli le premier jour de l'accueil. Le personnel y note toutes les habitudes de l'enfant (alimentation, sommeil, doudou, tétine etc...). L'accueil d'un enfant nécessite une cohésion de l'équipe pédagogique et du concours de ses parents. Dès lors que ces conditions sont réunies, l'enfant trouvera un environnement rassurant propice à son épanouissement, à la construction de sa personnalité, à son développement personnel et de l'estime de soi

Cette période individualisée permet une séparation en douceur, au rythme de l'enfant. Elle est primordiale et obligatoire pour tout accueil. Le planning de familiarisation sera défini en fonction des besoins de l'enfant et de sa famille. La période minimum est d'une semaine et pourra être prolongée en fonction des besoins et observations.

Cette période est définie et organisée par la directrice avec les parents et s'adapte au besoin de chaque famille. Les premiers temps d'accueil seront en présence d'un parent puis petit à petit l'enfant sera seul.

Exemple d'une familiarisation :

- 1^{er} jour : prise de contact avec les parents et visite de la structure sans temps établi
- 2^{ème} jour : 1H30 de présence à la crèche avec les parents ou un des deux parents sur des temps collectifs
- 3^{ème} et 4^{ème} jour : 2H de présence à la crèche avec un parent sur des temps forts (repas, sommeil, change)
- 5^{ème} jour : 3H avec une première petite séparation, le parent prendra le temps nécessaire pour la séparation
- 6^{ème} et 7^{ème} jour : une demi-journée, l'enfant seul, avec la prise d'un repas. Le parent prendra le temps nécessaire à la séparation.
- 8^{ème} et 9^{ème} jour : une journée courte, si possible (entre 5H00 et 6H00 de présence) en fonction du planning des parents.

L'accueil : L'accueil permet à chaque parent, chaque enfant de se séparer dans un climat de confiance et de sécurité.

Lors des premiers accueils, les parents auront libre accès aux différentes pièces de la structure afin de prendre connaissance des différents aménagements.



L'accueil est un moment réfléchi dans l'intérêt de l'enfant, afin d'adoucir la séparation d'avec le parent et de lui permettre de se sentir en sécurité pour passer une bonne journée.

Le porte-bébé pourra être proposé de manière occasionnelle pour deux raisons principales :

- **Rassurer l'enfant lors de la séparation et notamment durant la semaine de familiarisation**
- **Apprendre à connaître l'enfant plus rapidement et répondre à ses besoins de façon plus spécifique.**

Il peut être proposé aux tous petits lors du temps de familiarisation, il peut être également utilisé avec des enfants plus âgés dans des situations particulières observées par l'équipe :

- Enfant fatigué ou qui a du mal à trouver son sommeil
- Enfant qui vit des angoisses liées à son développement (angoisse de séparation au deuxième semestre...) ou à des événements familiaux particuliers (déménagement, naissance...)

La séparation : **cette étape est souvent la plus difficile pour l'enfant mais aussi pour les parents.** Il est donc important que dès les premiers jours de crèche chacun consacre le temps nécessaire à cette phase de transition afin qu'elle ne soit pas perçue comme négative par l'enfant. L'équipe sera présente et disponible afin de dialoguer et de réconforter l'enfant et son parent pour que ce moment devienne, petit à petit, plus facile.

B. L'ACCUEIL DE L'ENFANT

En fonction de l'état général de l'enfant et/ou s'il a présenté de la fièvre avant son arrivée, il ne pourra pas être admis.

Dans le cas d'un accueil, les parents doivent informer de toute administration médicamenteuse.

Les bijoux (chaîne, gourmette, boucles d'oreilles, barrettes, collier etc.) sont interdits pour une raison de sécurité.

L'enfant doit arriver propre, tant au niveau corporel que vestimentaire, il est accueilli après avoir pris son 1^{er} repas de la journée.

Des vêtements de rechange sont fournis par les parents et renouvelés en fonction de leur utilisation et de leur taille.

Les parents doivent également fournir à l'établissement :

- Les laits "préparation pour nourrissons", les laits de suite ou de régime (la date d'ouverture doit figurer sur les boîtes entamées)
- Le "doudou"
- Une tétine à usage unique de la crèche

Un bonnet ou chapeau selon la saison

C. LES DOUDOUS SONT LES BIENVENUS A LA CRECHE

L'attachement à un doudou apparaît presque toujours à la même période autour de 6 -9 mois, car c'est à ce moment que bébé vit les premières difficultés de séparation. À cet âge, le doudou lui permet de penser à son parent en attendant son retour et de supporter sa séparation.

Le doudou permet à l'enfant d'acquérir plus d'autonomie et un plus grand sentiment de sécurité devant les situations nouvelles.

Le doudou est donc une passerelle entre le connu (les parents, la maison) et l'inconnu. C'est donc un objet de transition qui n'appartient qu'à l'enfant et qu'il connaît. En le serrant, l'enfant ressent un sentiment de sécurité.

Selon Donald W. Winnicott (le pédiatre et psychanalyste), le doudou est la première possession de l'enfant qui n'appartient pas à son propre corps (le nourrisson prend du temps à dissocier son parent de lui). Tout petit l'enfant ne réalise pas qu'il est une personne distincte de sa maman, et le doudou pourra l'aider à mieux vivre cette transition. Les enfants auront donc libre accès à leur doudou.

Cela dit, tous les enfants n'ont pas de doudou. Cela dépend des enfants mais lors des séparations pour un accueil en structure, il est important de lui donner les moyens de bien vivre cette étape en lui proposant un doudou qu'il s'appropriera ou non.

D. LES TRANSMISSIONS

Parents et professionnels communiquent principalement au travers des « transmissions », ces temps d'échanges du matin et du soir permettent aux adultes de prendre le relai avec l'enfant.

Les transmissions ont pour objectif de mieux connaître l'enfant afin d'assurer une continuité entre la maison et le lieu d'accueil.

La qualité des transmissions découle du travail d'observation de l'équipe.

Chaque journée, est retranscrite sur des fiches de transmission individualisées ou les professionnels notent toutes les informations de la journée.

Le soir, l'équipe fait un retour sur la journée de l'enfant en développant ses acquisitions, compétences et attitudes

Lors des accueils du matin et du soir, les transmissions sont sur un temps inclus au contrat d'accueil.

2. HYGIENE ET SOINS

Il convient de respecter le rythme de chaque enfant.

- Le change : Notre priorité est le respect de l'enfant et de son intimité. Il se déroulera dans un endroit où l'enfant et l'adulte seront confortablement installés.
Il est important de verbaliser notre action et de prévenir l'enfant de tout geste (Je vais te nettoyer le visage, je retire ton pantalon...) afin d'éviter tout effet de surprise.
- L'acquisition de la continence : L'âge moyen de l'acquisition de la continence est d'environ 2.5 ans/3 ans.



- Pour les plus grands, l'accompagnement à la continence (aussi appelée « l'acquisition de la propreté »), se fait en concertation avec les parents. C'est ensemble que nous réfléchissons aux conditions de cet accompagnement toujours avec la volonté de respecter les habitudes de la maison, la maturation physiologique et les motivations de l'enfant. L'accompagnement à la maîtrise des sphincters se fait au rythme de l'enfant. Les échanges avec les parents ont un rôle primordial. Nous sommes à l'écoute des parents mais l'enfant est le seul à pouvoir nous renseigner sur son évolution. Le pot sera proposé à un enfant seulement s'il en manifeste l'envie ou à partir de 24 mois.

La place du pot : l'enfant doit avoir accès seul au pot dans un espace intime.

Le moment : Il faut respecter le moment où l'enfant sera prêt et il faut lui faire confiance.

La pression : Il convient d'éviter toute pression autour de l'acquisition de la continence afin de mettre l'enfant en confiance.

Les vêtements : Ils devront être adaptés. Pas de bodys, pantalons faciles à enfiler et à défaire, cela simplifie l'acte pour l'enfant et sera beaucoup plus autonome.

Le lavage de main et son apprentissage sera automatique après chaque passage aux toilettes ainsi qu'avant et après chaque repas, il sera également de rigueur après certaines activités.

3. VALEURS

A. LA SOCIALISATION

La socialisation est un aspect important du développement du jeune enfant car elle conditionne son intégration en tant qu'adulte dans la société.

La crèche permet de vivre de nouvelles expériences, de nouvelles rencontres avec d'autres enfants et adultes.

L'enfant intègre progressivement les règles de vie qui vont favoriser ses premiers pas dans la société.

La socialisation commence avec le vivre ensemble, c'est grâce à l'imitation et à l'identification que l'enfant va comprendre les liens, les rôles et la place de chacun.

Notre rôle :

Le rôle de l'équipe est de guider et de conseiller l'enfant pour que progressivement, il se tourne vers autrui. En fonction de son âge et de ses capacités, nous apprenons à travers les jeux et les moments partagés ensemble, la cohabitation et le respect de l'autre (la politesse, attendre son tour, prêter, respecter les consignes...). L'enfant coopérera au processus s'il est encouragé et si la relation avec le professionnel est chaleureuse. Peu à peu, il devient sensible aux autres.

Nous favorisons l'apprentissage au travers de différentes situations à chaque moment de l'accueil :

A la crèche comme à la maison les rythmes de vie de chacun seront respectés afin de ne pas créer de déséquilibre entre les deux milieux de vie. Chaque enfant devra donc apprendre à respecter, le groupe, l'équipe et les temps qui permettront les repères (les temps de jeux, de repas, de sommeil...). Cette structure à un petit effectif qui permet d'apprendre la vie en collectivité tout en répondant aux besoins de chacun.

B. L'APPRENTISSAGE

Dès la naissance, l'enfant a besoin d'être entouré physiquement pour se créer une sécurité affective. Cette sécurité de base acquise, l'enfant va pouvoir ensuite s'exprimer par sa motricité. Il est essentiel de lui permettre, dans cette période importante, d'être libre de ses mouvements : le laisser bouger, explorer l'espace, saisir des objets, les relâcher, sentir les formes, les textures... En répétant les exercices, l'enfant se prépare ainsi tout seul aux différentes acquisitions. Il progresse à son rythme sans que les adultes ne devancent ses besoins.

Tout est activité : se laver les mains, jouer à la dinette, expérimenter ses capacités motrices ou encore peindre, manipuler ...

Les enfants apprennent petit à petit à vivre ensemble et explore le monde qui les entoure. Il n'y a pas de planning d'ateliers prévu à l'avance mais des ateliers proposés en fonction des envies et des besoins des enfants.

Il n'y a pas de programme à suivre mais l'objectif est simplement de favoriser l'exploration et l'expérimentation des enfants.

Notre rôle est donc :

***proposer, inviter sans imposer**

***favoriser les temps de jeux libres** : pour permettre à l'enfant de développer sa créativité

***Observer l'enfant** : pour percevoir ses besoins

C. L'AUTONOMIE

L'autonomie est un processus dans lequel l'enfant est pleinement acteur.

Au grès de ses explorations et expérimentations et sous le regard bienveillant de l'adulte, l'enfant développe peu à peu de multiples compétences qui lui permettront de faire par lui-même quand il se sentira prêt.

L'accompagnement vers l'autonomie permet à l'enfant de développer ses capacités à son rythme en lui tenant la main, tout en ayant confiance en ses capacités.

L'accompagnement de l'adulte au processus d'autonomisation de l'enfant découle en grande partie de notre travail d'observation.

Nos principes éducatifs à l'accompagnement de l'autonomie :

- Aider à faire et non faire à la place de l'enfant.
- Laisser à l'enfant le temps d'agir en l'observant
- Créer des conditions favorables pour que l'enfant agisse de façon autonome
- Avoir une attitude éducative, encourageante, rassurante et valorisante pour l'enfant-
- Donner à l'enfant une sécurité affective en étant disponible et à l'écoute

Les expériences diverses favorisent l'autonomie par le jeu, les activités, mais aussi par nos pratiques professionnelles à travers tous les moments de la journée.

Être autonome ne signifie pas être seul. L'ensemble des apprentissages de l'enfant ne peut se faire sereinement et efficacement que s'il est accompagné dans le respect de son individualité, de ses besoins et de ses compétences. La bientraitance est une démarche collective permettant d'accompagner l'enfant dans les meilleures conditions, dans le respect de ses choix et dans l'adaptation la plus juste à ses besoins.



La bientraitance est au cœur de notre pratique et se caractérise principalement par le regard que nous avons sur l'enfant. En effet, l'enfant est un individu à part entière avec ses émotions propres, son histoire, sa culture, sa réalité familiale, et ses besoins individuels, nous adaptons donc auprès de chaque famille une posture bien traitante dans le respect de chacun.

Les enfants sont accompagnés verbalement, affectivement et physiquement en cas de débordements émotionnels. Les besoins de chaque enfant sont traités de façon individuels au sein du collectif et chaque enfant a le droit de dire non et d'être entendu. Le corps de l'enfant sera respecté. Il sera donc manipulé avec bienveillance et douceur, chaque action sera verbalisée afin qu'il puisse être acteur de ses soins.

Ne pas comparer les enfants entre eux, chacun évolue à son rythme !

4. LE BIEN-ETRE DE L'ENFANT

A. L'ALIMENTATION

Une alimentation saine, équilibrée et plaisante

L'alimentation de l'enfant dès les premiers âges contribue à sa santé actuelle, à sa croissance, à son développement, et à sa santé future. Il est important de proposer des repas qualitatifs. L'équipe de la crèche s'engage à :

- Concevoir et préparer des menus variés et équilibrés
- Une compote en guise de collation peut être proposée aux enfants arrivants avant 8h.
- Cuisiner en variant les aliments, en valorisant les produits de saison et les produits frais du terroir (dans la mesure du possible), les goûts, les couleurs, les textures et les parfums.
- Proposer des gouters variés et complémentaires aux menus du midi.

Les menus seront établis à l'avance et affichés afin que les parents en prennent connaissance et puissent ajuster l'équilibre alimentaire de leur enfant. Ils sont composés de protéines sous forme d'œuf, de poisson ou de viande et d'un légume (cru ou cuit), accompagné d'un féculent puis d'un fruit et d'un laitage.

Les repas sont confectionnés en prenant en compte les éventuelles allergies alimentaires.

La préparation des repas et des biberons sera effectuée dans la cuisine sur un plan de travail propre et uniquement prévu à cet effet

La préparation des biberons sera faite par l'équipe de la crèche avec les quantités de lait et d'eau préconisées pour chacun. Les biberons seront tous nominatifs et conservés, une fois préparés pour la journée, dans un réfrigérateur où la température sera contrôlée de façon quotidienne et notée sur une feuille de suivi.

Un échantillonnage de tous les repas sera effectué et conservé au réfrigérateur daté, pendant une semaine.

Il permet d'identifier la source d'une éventuelle contamination accidentelle.

Le repas est un moment de partage et de convivialité pour chaque enfant, il permet d'aménager les apprentissages en fonction des compétences de chacun et de favoriser un échange positif et constructif.

Les repas sont pris en 2 services afin que l'équipe soit disponible pour chacun des enfants. Ainsi, les auxiliaires donneront le repas des plus petits tout en favorisant leur autonomie.

Chez le bébé, la faim est ressentie comme une réalité intense et immédiate. Il est donc impératif de le nourrir lorsqu'il a faim afin qu'il puisse acquérir une confiance fondamentale en lui et à l'égard du monde où il vit. Son rythme sera donc respecté avec un intervalle minimum entre chaque tétée.

Le contact physique est important chez le tout petit car il lui procure une sécurité affective. Nous proposons donc le biberon dans les bras de préférence. En fonction des habitudes de l'enfant et de nos observations, nous pouvons aussi l'installer dans un transat. Le contenu de tout biberon entamé et non fini est jeté.

Lorsque l'enfant commence à manger à la cuillère, le repas est donné en transat ou dans les bras s'il ne tient pas assis. Lorsqu'il tient assis seul, il est mis à table dans une chaise avec maintien. L'enfant aura l'occasion de tenir une cuillère adaptée à son âge qui représentera l'autonomie par rapport à l'alimentation et nous lui présentons une deuxième cuillère afin de l'aider.

→L'introduction d'une alimentation diversifiée se fait progressivement et en concertation avec les parents. La famille commence l'introduction des aliments à la maison, l'équipe continue la diversification à la crèche. La diversification alimentaire se fait par famille d'aliments.

La diversification en légumes, viandes et fruits est conseillée aux parents à partir de 4-6 mois dans le respectant des recommandations particulières des médecins. La viande, le poisson ou l'œuf ne sont introduits que si l'enfant en a déjà mangé dans son milieu familial. Il en va de même pour les différents légumes et fruits. Nous attendons donc que l'enfant ait mangé un aliment pour lui proposer tout ceux de la même famille. Par exemple si l'enfant a mangé du poulet, toutes les viandes blanches peuvent être proposées. Il en va de même pour toutes les familles d'aliments, comme les différents légumes. Si l'enfant a mangé de la courgette à la maison et que les parents souhaitent poursuivre la diversification à la crèche alors tous les légumes doivent être introduits.

Après un travail en équipe autour des yaourts brassés; nous avons fait le choix de ne plus en donner à la crèche car ces derniers ont la même composition et les mêmes apports que des yaourts natures. Etant tous deux composés de lait de vache, la différence se fait au niveau du stockage, les brassés n'ont pas besoin d'être conservés au frais. Les yaourts comme le fromage blanc ou les petits suisses étant peut sucrés peuvent donc être proposés dès 5 mois en dessert à l'un des deux principaux repas.

→Introduction des morceaux :

L'observation de l'enfant permet de constater ses évolutions et de s'adapter à ses besoins. L'enfant est le plus à même d'exprimer ce dont il a besoin et sait se faire comprendre. Tout est histoire de lui faire confiance. La plupart des enfants aiment commencer directement avec des morceaux qu'ils mâchent avec les gencives. Dès que l'enfant en manifeste le désir ou entre 8 et 12 mois (sous conditions qu'il sache s'asseoir seul), des petits morceaux bien cuits, fondants et faciles à mâcher seront proposés avec l'entrée. Des petits morceaux lui seront mis à disposition afin d'expérimenter (sous surveillance) cette nouvelle texture.

C'est souvent par imitation du collectif que l'enfant développe une certaine habileté motrice et devient de plus en plus autonome.

Pour s'approprier, et s'intéresser aux nouveaux aliments dans son assiette, l'enfant a besoin de pouvoir les découvrir avec les mains. Il découvre avec sa bouche, mais aussi avec les mains. L'enfant a besoin d'expérimenter les choses pour les comprendre et les assimiler. Lui laisser la possibilité de manger avec ses mains, ne veut pas dire ne pas poser de limites. Le

temps de repas n'est pas un espace de jeu, mais un espace d'éveil et de découverte. Mettre les doigts dans son assiette répond aussi à un besoin d'exploration des matières.

Une fois autonome et prêt, il mange autour d'une table avec d'autres enfants et un adulte pour l'aider. L'enfant dispose d'un plateau repas où l'ensemble de son repas est à disposition. L'enfant choisit l'ordre dans lequel il veut manger. Le repas devient alors un moment ludique de partage et d'échange. Ce moment permet également à l'enfant de se familiariser avec les règles de vie en collectivité en vue de leur intégration à l'école.

On ne force jamais un enfant ou un bébé à manger car lui seul connaît ses besoins et ses désirs, mais nous invitons chacun à goûter tous les aliments.

Allaitement

Les parents peuvent échanger avec l'équipe sur l'allaitement. Les professionnels seront en mesure de rassurer les parents et si besoin de faire un relais avec des associations ou professionnels paramédicaux.

Ce travail est porté par toute une équipe bien consciente des bénéfices de l'allaitement maternel pour tous. Il nécessite, pour chaque nouvelle famille, de rechercher la solution qui conviendrait le mieux à un moment donné mais aussi de savoir s'adapter à l'évolution de l'enfant et de la situation.

En fonction des situations et besoin, il peut être proposé à la mère d'allaiter sur place. Un espace adapté et intime est mis à disposition dans la salle de pause ou dans le bureau.

Un protocole sur l'allaitement maternel à la crèche est donné aux familles concernées et est à respecter.

B. LE SOMMEIL

Les temps de sommeil et de repos seront mis en place en fonction des rythmes, des habitudes et des besoins de chacun mais aussi dans le respect du sommeil des autres. Le sommeil est primordial pour le développement de l'enfant mais aussi pour son bien-être à la crèche. Lors du couchage d'un enfant, afin de respecter les uns et les autres, les professionnels doivent prendre en compte le groupe d'enfant présent. Coucher un bébé qui risque de pleurer alors que d'autres dorment, c'est prendre le risque d'empêcher tout le monde de dormir suffisamment.

Grace à l'observation des enfants et à leurs différents rythmes, les professionnels proposeront différentes solutions pour respecter le sommeil de chacun (par exemple changer le lit de pièce pour mieux s'adapter au sommeil de chaque enfant).

Pour se faire, la crèche comporte une chambre pour les bébés et une chambre pour les plus grands. Chaque chambre est un espace privilégié, réfléchi et aménagé en fonction des âges et des besoins. La lumière extérieure de ces deux pièces ne sera pas totalement occultée afin de maintenir le rythme jour/nuit et de ne pas créer d'angoisse. De plus le personnel doit pouvoir surveiller les enfants durant les siestes sans avoir à allumer les lumières. Un professionnel sera présent dès que possible dans chaque dortoir. En fonction des situations et des taux d'encadrements auprès des enfants éveillés, le professionnel pourra surveiller la sieste en passant dans le dortoir régulièrement et en émergeant sur une feuille de surveillance. La

température sera comprise entre 18 et 20°C, température préconisée pour les espaces de sommeil.

Il n'y aura pas d'heure fixe pour le réveil des petits comme des grands. Ainsi les premiers réveillés pourront faire un jeu calme dans l'unité de vie en attendant les autres.

→ La chambre des bébés : elle est composée de lits à barreaux (à différents niveaux) avec les matelas appropriés aux tous petits. Les couleurs pastel sont privilégiées pour favoriser le sommeil. Chaque enfant sera placé dans une gigoteuse puis installé, sur le dos ou le côté (en fonction de ses habitudes à la maison), dans son lit attitré avec tétine et doudou si besoin.

Un enfant passera du dortoir bébés au dortoir grands lorsque les professionnels observeront qu'il est en capacité de dormir en lit couchette et qu'il est prêt pour ce passage, dans le respect de son rythme et dans son intérêt.

→ La chambre des plus grands : elle est composée de petits lits très bas munis de draps housse anti acarien avec des duvets adaptés. Comme dans la chambre des bébés les couleurs pastel seront dominantes. Les enfants s'installeront chacun dans leur lit attitré accompagnés d'un adulte après avoir récupéré doudou et tétine. La lecture d'une histoire courte pourra être prévue à la demande des enfants.

Les plus grands pourront également faire un temps calme tout en restant dans l'unité de vie dans un espace prévu avec des tapis de sol et des coussins en fonction de leurs besoins et envies. Si un enfant ne veut pas dormir, il faut l'accompagner vers un temps de repos, en l'invitant à s'allonger calmement sur son petit lit ou l'installer dans un endroit calme, sur des coussins avec la présence d'un adulte qui sera rassurante.

5. L'EVEIL

A. AMENAGEMENT DE L'ESPACE ET JEUX

Les enfants ont besoin de jouer. C'est en jouant qu'ils se construisent.

L'enfant ne sera jamais forcé à participer à un atelier mais le professionnel essaye de susciter son intérêt. Pour « apprendre » au mieux, il faut qu'il ait plaisir à faire.

Le temps de jeux libres est un temps fondamental, primordial dans le déroulement de la journée de l'enfant. L'activité libre permet à l'enfant de développer sa créativité tout en intégrant des règles sociales.

L'aménagement de l'espace est pensé afin de permettre à chaque enfant d'aller librement vers les jouets et les espaces dont il a besoin. Des espaces bien définis permettent aux enfants d'évoluer librement et en toute sécurité. « Aide-moi à faire seul » citation de Maria Montessori (médecin) incite les professionnels à penser en amont ce qui va faciliter une démarche autonome pour l'enfant.

Il s'agit donc de mettre à disposition une diversité de jeux et jouets comme autant de propositions disponibles.

Pour les professionnels, c'est un temps d'observation qui permet de percevoir les besoins intimes de l'enfant ; un temps d'expression et d'interactions durant lequel la verbalisation est valorisée et encouragée.



B. LES ATELIERS

Les ateliers prévus par l'équipe ont pour objectifs d'encourager, de féliciter ainsi que de faire respecter les règles de vie. Ils participent à l'éveil, au développement moteur et intellectuel de chaque enfant. Ces moments doivent rester des moments de plaisir et de joie. Chacun aura donc le choix d'y participer ou non.

Chez les petits : il n'y a pas d'activité productive. Le professionnel proposera des ateliers d'éveil individuel tel que : bulles, balle, transvasement, manipulation, éveil musical, espace Snoezelen....

Grace à l'observation des professionnels lors des jeux libres, l'adulte pourra préparer ses prochains ateliers ou son accompagnement individuel en fonction du besoin propre de chaque enfant.

Chez les plus d'un an : les professionnels proposent à l'enfant des temps et/ou ateliers d'éveils encadrés. Des temps de jeux (dinette, constructions, ...) « encadrés » pourront être proposés par l'adulte et seront qualifiés d'ateliers. Il n'y a donc pas forcément de rendu et de trace ou de production lors des ateliers. Les productions à réaliser représentent une attente de résultat. La production est le contraire de l'exploration et peut être une source de pression pour l'enfant.

Les professionnels seront attentifs à ne pas retravailler la production de l'enfant.

Le courant pédagogique Pikler-Loczy (Emmi Pikler pédiatre) favorise l'autonomie. Elle a pour point de départ le respect de la motricité libre grâce à un environnement matériel et humain suffisamment riche et sécurisant. Elle préconise un espace qui grandit en même temps que l'enfant, avec des jouets et autres objets ludiques rajoutés au cours de son évolution neuromotrice mais toujours placés en accès libre

Les jeux libres et les ateliers sont réalisés dans l'unité de vie ou le dortoir des grands. Ces pièces sont aménagées avec du mobilier adapté aux enfants et des espaces délimités sont prévus et sont en constante évolution :

→ L'espace des bébés avec des tapis d'éveil, mobiles, portique, transats, aire de jeux et jouets

→ Le coin des jouets avec des jeux de manipulation (encastrement, puzzle...), des jeux symboliques (déguisements, coin cuisine, poupées, voitures...) sont en accès libre

→ L'espace des jeux éducatifs avec des jeux de construction, d'assemblage, de reconnaissance, de logique...sont en accès libre

→ L'espace à table pour les ateliers : ces temps sont encadrés par un adulte et en dehors de l'atelier, le matériel est rangé hors de portée de l'enfant (collage, dessin, peinture, réalisations de toute sorte...).

→ La lecture et les chansons, seront encadrées par les professionnels sur des temps calmes et le reste de la journée sont en accès libre.

Les jeux à l'extérieur se feront dans le jardin clôturé de la crèche où sont mis à disposition des structures comme, un toboggan, des vélos, des ballons...

Le jardin ne sera accessible par les enfants qu'avec la compagnie d'un adulte et en fonction de leurs besoins et de la météo. En dehors de ces moments, les portes seront fermées et l'ouverture ne sera pas possible par un enfant.



Les sorties à l'extérieur de la crèche seront prévues à l'avance. Les parents seront prévenus oralement par l'équipe ainsi que par écrit si ces sorties nécessitent un transport motorisé. L'accord parental écrit sera alors indispensable.

C. EGALITE FILLES / GARÇONS

Les stéréotypes de genre sont toujours ancrés profondément dans la société. Et plus tôt qu'on ne peut le penser : selon une étude de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS), la construction de ces stéréotypes se fait avant l'âge de 4 ans.

A la naissance, les enfants n'ont pas conscience des genres « sexes différents » et ne sont pas stéréotypés. Ils se basent sur le comportement des adultes qui les entourent et intègrent très vite des représentations genrées.

Les enfants ont les mêmes besoins quel que soit leur genre.

S'adresser différemment à un enfant, en fonction de son sexe, marque de manière inconsciente une différence entre les filles et les garçons.

Les garçons et les filles doivent pouvoir développer toutes leurs compétences sans être influencés par les attentes traditionnelles liées au genre masculin ou féminin.

Chaque enfant doit pouvoir exprimer ces choix, développer des qualités d'empathie et de prise d'initiative quel que soit son sexe.

Les professionnelles ont un rôle à jouer.

Il est donc de la responsabilité des adultes de créer un environnement sain, équilibré et égalitaire auprès des enfants en :

- Encourageant les enfants à reconnaître leurs émotions et à les communiquer
- Etant attentif à sa façon de s'adresser à un enfant, et à ne pas projeter sur lui des stéréotypes trop genrés
- Permettant aux enfants de découvrir tous les aspects de leur personnalité en proposant des ateliers variés (danse, foot, découverte culinaire, jouer avec des poupées...).

Les choix de mots, de livres, de jouets et d'activités proposés par la crèche ont pour objectif de transmettre des représentations non genrées pour ne pas influencer les choix futurs de l'enfant. Les professionnels de la crèche ont un rôle à jouer, aux côtés des familles afin de permettre à chaque enfant de s'épanouir avec sa personnalité, sans être contraint par des injonctions sociales infondées. L'égalité des genres, c'est une question d'égalité des chances. Accompagner les parents sur le sujet est donc très important.

L'équipe prête une attention particulière à sa posture face aux enfants, aux jeux qu'elle propose et à la manière dont elle va dire aux enfants de se comporter.

L'aménagement de l'espace jeux au sein de la structure favorise la libre circulation des enfants entre le coin dînette/poupée et l'espace garage/voiture. Le fait d'avoir des espaces ouverts directement les uns sur les autres encourage les enfants à la découverte. Ils peuvent prendre une petite voiture et aller dans le coin dînette, ou emmener leurs poupées pour jouer près du garage. Avec cette simple organisation de l'espace, les enfants investissent les lieux indépendamment de leur sexe.

Cette valeur éducative demande aux professionnels d'être au clair avec leurs propres stéréotypes et représentations afin de ne pas culpabiliser les enfants.



D. EVEIL CULTUREL ET ARTISTIQUE

La littérature enfantine occupe une place très importante au sein de la crèche. Les enfants ont accès aux livres cartonnés librement. Nous enrichissons notre collection par des emprunts en partenariat avec la bibliothèque.

Raconter des histoires aux enfants, c'est participer au développement de leur imagination, de leur créativité. Commencer dès le plus jeune âge à approcher les livres, c'est leur permettre plus tard d'avoir peut-être envie de lire tout au long de leur vie.

L'équipe peut aussi proposer des temps d'ateliers lecture, cuisine ou musique.

Un temps de rassemblement autour des comptines est proposé chaque matin.

Enfin, tous les enfants sont associés à cet atelier, qu'ils aient 10 semaines ou presque 3 ans. En effet, même si les bébés ne parlent pas, ils ressentent, ils écoutent, ils observent.

PROJET SOCIAL

Les services petite enfance, et notamment le RPE ont par leur position de terrain, la possibilité d'alimenter et de participer à la fonction d'observation des conditions locales d'accueil des jeunes enfants. L'extension de la micro-crèche en multi-accueil décidée en 2020 et concrétisée le 1er Avril 2021 a permis de passer de 10 places d'accueil à 17. La crèche familiale de la communauté de communes permet d'accueillir 50 enfants à temps plein. Le territoire compte aussi plusieurs places d'accueils dans des structures privées (micro-crèches), en crèche familiale et en MAM.

En parallèle, l'offre d'accueil individuelle proposée par les assistantes maternelles des 31 communes répond majoritairement aux besoins en matière d'accueil petite enfance. Ces différents modes d'accueil répondent ensemble aux besoins des familles. Pour autant, il semble important de ne pas négliger l'observation d'une augmentation du nombre de demandes d'accueil mais aussi un nombre d'assistante maternelle en diminution. Ce constat nous donne aujourd'hui une indication sur les besoins de renouvellement de la profession et sur la pérennité de l'offre du territoire. L'arrivée de parents avec de très jeunes enfants sur le territoire et de résidents susceptibles d'avoir des enfants est un facteur démographique à prendre en compte dans l'analyse des besoins du territoire.

1. LA CRECHE AU CŒUR D'UN TERRITOIRE

Le secteur Petite Enfance comprend :

- Une crèche familiale accueillant 50 enfants
- Un multi accueil de 17 places,
- Un Relais Petite Enfance au service de 200 assistantes maternelles actives (Chiffre 2020) et des familles de jeunes enfants.

Le partenariat est une richesse du paysage local :

- Les différents services de la communauté de communes (service culturel, crèche familiale, Relais Petite Enfance, accueils de loisirs, services techniques, ...) que nous sollicitons régulièrement. Des projets interservices sont déjà mis en place.
- La crèche familiale avec qui nous pouvons proposer des accueils relais dans des situations particulières et définies. Dans le cadre du partenariat, les enfants de la crèche peuvent être invités à partager un moment convivial et festif sur des temps forts.
- Le RPE (Relais Petite Enfance) : pour organiser des rencontres dans le but d'animer des temps d'éveil, de participer à des spectacles ou encore lors de fêtes (Noël ; Pâques ; fête de fin d'année).
- La médiathèque : la littérature enfantine tenant une place importante dans la structure, il est primordial de créer du lien avec la médiathèque, d'y emprunter des livres et de se rendre à la médiathèque pour favoriser l'éveil culturel et développer l'imaginaire.

2. COEDUCATION ET PLACE DES FAMILLES

Pour laisser sereinement son enfant, sans culpabilité, les parents doivent sentir que l'enfant est bien. La prise en considération par l'équipe de leurs pratiques familiales et de leurs valeurs est essentielle dans la coopération souhaitée. L'équipe accueillera l'enfant dans son

individualité tout en prenant compte des contraintes structurelles.

Réciproquement, les parents doivent comprendre les pratiques professionnelles et les règles collectives de la structure.

Cet accord mutuel va sécuriser l'enfant et va faciliter la séparation parents/enfants.

La coéducation, c'est aussi un travail au sein de l'équipe. Chaque professionnel, de par sa formation, son expérience et son parcours personnel, nourrit le travail d'équipe et participe à la réflexion du projet éducatif et pédagogique dans une démarche concertée. La coéducation c'est aussi partager du temps ensemble pour mieux accompagner l'enfant et harmoniser des pratiques. L'univers de la crèche semble toujours mystérieux pour les parents qui ne visualisent pas ce qu'il se passe malgré les transmissions faites chaque jour.

Nous souhaitons proposer des ateliers parents-enfants au sein de la structure afin d'ouvrir toutes les portes de la crèche aux parents.

Nous tenons à ce que les familles soient informées au mieux des activités de la crèche :

- **Un panneau d'affichage situé à l'entrée permet de diffuser les informations importantes**
- **Les transmissions matin et soir sont des moments indispensables et privilégiés. Ce sont des temps d'information et de suivi au quotidien.**

L'objectif de l'équipe est à la fois de rendre compte du quotidien de l'enfant à la crèche mais aussi de répondre aux questionnements des familles et si besoin d'orienter vers les spécialistes sur différents thèmes liés à la parentalité ou au développement du jeune enfant. Les temps de transmissions sont donc primordiaux, riches et conviviaux.

La cohérence de l'ensemble des acteurs fournit un contexte rassurant au sein duquel l'enfant va pouvoir évoluer en toute confiance.

3. SOUTIEN A LA PARENTALITE

Les professionnels sont à l'écoute des demandes des parents et y répondent dans la mesure du possible. Toutefois, les demandes spécifiques peuvent être rediscutées en équipe de manière à être en adéquation avec les contraintes du collectif. Les parents peuvent interpeller l'équipe s'ils ont des questionnements ou difficultés. Au travers d'échanges formels ou informels, nous essaierons d'explorer des pistes de réflexion et d'accompagnement, en vue de soutenir les parents dans leur rôle. Les parents sont souvent détenteurs des réponses à leurs propre questionnements. Les échanges permettent souvent de puiser dans les ressources personnelles.

Des rencontres formelles ou informelles peuvent être demandées tant du côté des parents que de l'équipe, pour réfléchir ensemble, en s'écouter l'un l'autre, dans une recherche permanente de ce qui peut convenir à l'enfant concerné. Toujours dans cette recherche d'ajustement à chaque enfant, nous pourrions orienter vers des ressources extérieures nécessaires, si nous sommes en questionnement concernant le développement d'un enfant.

4. ACCUEIL D'URGENCE ET TARIFICATION PSU

Elle est établie en fonction des revenus mensuels imposables de l'ensemble des personnes vivant au foyer. Elle est basée sur un taux horaire, déterminée suivant le taux d'effort préconisé par la caisse nationale d'allocations familiales. Les ressources retenues sont celles de l'année N-2 et sont encadrées par un plancher et un plafond. Pour les allocataires des Caf, les gestionnaires se réfèrent au service Cdap pour consulter les ressources de la famille. Pour les autres, les gestionnaires doivent reconstituer la base ressources.

La participation demandée à la famille couvre la prise en charge de l'enfant pendant son temps de présence dans la structure, y compris notamment les soins d'hygiène (couches, produits de toilette, etc.) et les repas. Dans certains cas, des majorations de facturation peuvent être tolérées. Afin de respecter le principe de neutralisation des participations familiales, l'intégralité des participations versées par les familles doit être portée dans un seul compte.

La mensualisation correspond au nombre d'heures d'accueil annuel réservé, congés annuels déduits, divisé par douze. (4 semaines de fermeture de la structure + les congés préalablement fixés lors de la signature du contrat, dans la limite de 10 jours)

En cas de non présentation de justificatif de revenus, il sera appliqué le tarif maximum.

Pour les familles justifiant de revenus inférieurs au plancher de ressources CNAF : le calcul du tarif s'effectuera sur ce plancher de ressources (base de revenus correspondant au RSA annuel garanti pour une personne isolée avec un enfant, déduction faite du forfait logement).

Pour les familles justifiant de REVENUS SUPERIEURS au plafond de ressources CNAF ou n'ayant pas fourni volontairement de justificatif de revenus : le calcul du tarif s'effectuera sur ce plafond de ressources (base de revenus correspondant à celui d'une famille pour ouvrir droit à l'Allocation de Garde Enfant à Domicile à 75 %).

Concernant l'accueil d'urgence, les ressources de la famille n'étant pas toujours connues, la structure peut appliquer indifféremment le tarif plancher défini par la Cnaf ou le tarif moyen de la structure de l'année précédente.

5. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Parce que notre crèche se trouve dans un cadre verdoyant et dans un domaine protégé, notre mode de vie est en fonction du respect de cette nature. L'équipe adopte ainsi des gestes respectueux de l'environnement et des produits biologiques dans un souci de préservation et de bien-être.

Dans ce sens, nous pratiquons, le tri des déchets, l'utilisation de produits ménagers biologique. L'utilisation de ces produits est très limitée. Les jeux sont nettoyés soit en machine à laver, soit au lave-vaisselle ou à la vapeur.

Nous agissons contre le gaspillage alimentaire, en adaptant les quantités alimentaires préparées aux enfants tout en respectant les besoins journaliers.

Les restes des repas des enfants sont rassemblés et donnés aux poules des professionnels.

Envoyé en préfecture le 23/11/2022

Reçu en préfecture le 23/11/2022

Affiché le 23/11/2022

ID : 077-200070779-20221114-2022_114-DE



Tous ces gestes et ces petites attentions seront naturellement pratiqués avec les enfants afin qu'ils les adoptent à leur tour à la crèche, mais aussi à la maison, à l'extérieur